Bornes de recharge IRVE

La Ville compte 5 bornes de recharge, appelées Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE), comprenant chacune 2 points de recharge et permettant le rechargement de 2 véhicules simultanément.

La puissance maximale délivrable par la borne est de 22 kilowatts. L'énergie délivrée reste néanmoins dépendante de la capacité de chaque véhicule.

Emplacement des bornes IRVE :

- Avenue du Maréchal Juin : borne 22 kW (charge normale)
- Rue Victor Hugo : borne 22 kW (charge normale)
- 11 rue Claude Monet : borne 22 kW (charge normale)
- 49 boulevard Carnot : 1 borne 24 kW DC (charge rapide) et 1 borne 22 kW (charge normale)

Les bornes sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Les conditions tarifaires ainsi que le plan des emplacements exacts des bornes sont consultables sur le site du SIGEIF.

Les caractéristiques techniques des bornes sont détaillées dans le guide d'utilisation.

Documents
Guide d'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques - SIGEIF
Guide pour l'installation de bornes de recharge électrique en copropriétés - AVERE
Liens utiles
Comment et où recharger votre véhicule électrique ? (site Internet du SIGEIF)